

Je reviens à ce projet de loi C-91 dont mon collègue le sénateur Sylvain a parlé hier et possiblement mon collègue le sénateur Corbin y a fait allusion tantôt à sa façon. Le gouvernement nous dit par la voix de son ministre, au comité, que c'était absolument nécessaire d'adopter ce projet de loi, tout de suite. Il ne pouvait pas être retourné à la Chambre des communes. Ce qui aurait été préférable de dire, c'est que le gouvernement libéral et les députés libéraux ne voulaient pas retourner à la Chambre pour accepter possiblement des amendements suite à l'étude par le Sénat. Il aurait été plus vrai de dire, plus logique, plus acceptable de dire oui, qu'on ne veut pas le retourner.

Les Canadiens doivent se rappeler que cette banque a été créée à toutes fins utiles, on lui a donné un capital presque illimité, un pouvoir de prêter de l'argent à l'ensemble des emprunteurs de cette banque et on a donné à cette banque des pouvoirs considérables, un capital illimité, un pouvoir d'emprunt.

Je termine ma parenthèse sur le projet de loi parce que cela illustre la stratégie du gouvernement libéral. À ce moment, les Canadiens sont témoins des initiatives de privatisation de la part de gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral depuis plusieurs années. On privatise des hôpitaux dans certaines provinces. On privatise des routes. On privatise au Nouveau-Brunswick, depuis quelques semaines, des prisons. Et là, en 1995 en même temps que l'on fait cela, on privatise, on crée de nouvelles banques publiques.

• (1430)

Je peux vous dire que je ne suis pas réconforté par la déclaration que Mme Sinclair, la présidente de l'Association des banquiers canadiens, lorsqu'elle nous a dit en comité, l'autre jour, que son association n'a pas d'objections à voir une nouvelle concurrente entrer dans le marché.

Le gouvernement va dans toutes les directions, que ce soit dans les secteurs social, économique et tout. L'on privatise, l'on déprivatise, l'on crée, l'on abolit, et cetera.

Je reviens donc au projet de loi C-85, particulièrement. Dans les quatre minutes que l'on m'avait accordées au comité, j'ai tenté de savoir si l'on pouvait reporter l'adoption de ce projet de loi à l'automne. Le ministre Eggleton nous a dit: «Non, nous avons été en campagne électorale et, dans notre livre rouge, l'on disait qu'il fallait mettre fin au «double dipping» et réduire l'âge minimal de la retraite.» Mais surtout, il nous a dit qu'il fallait tout cela parce qu'il voulait réduire le déficit.

Honorables sénateurs, si le gouvernement avait été sérieux — c'est le ministre qui nous disait cela —, il aurait pu présenter ce projet de loi au printemps, à l'été ou à l'automne de 1994 ou même en 1995. Mais il aurait dû s'assurer que ce projet de loi était piloté et qu'il nous serait arrivé peut-être un mois et demi ou deux mois passé, de façon à ce qu'on puisse lui donner l'étude sérieuse qu'il mérite.

Non, il n'a pas fait cela. Le ministre Eggleton justifie sa hâte à pousser le Sénat pour adopter ce travail inachevé, qu'il a entrepris et qu'il avait promis aux électeurs, d'après lui. C'est bien correct mais on ne peut pas l'excuser parce il a été défié en février 1994 alors que Mme Elsie Wayne, la députée progressiste-conservatrice de Saint-Jean, a déposé un projet de

loi privé à cet effet, qui aurait élevé l'âge minimal de la retraite à 60 ans et non pas à 55 ans. Il aurait mis fin au «double dipping».

M. Eggleton, qu'est-ce qu'il faisait? Est-ce qu'il n'avait pas encore découvert l'état catastrophique des finances au Canada en février 1994? Si c'est le cas, c'est encore pire que ce que je croyais. Nous avons des convertis de dernière minute.

Il faudra se rappeler que c'est le Parti progressiste-conservateur qui, en février 1994, avec Jean Charest et Elsie Wayne, a proposé ce projet de loi privé. En parlant du projet de loi C-85 — je termine là-dessus car je ne veux pas que le Président du Sénat me rappelle à l'ordre tout de suite — le ministre nous a répété deux ou trois fois dans les 40 minutes des 60 minutes qui ont été consacrées à l'étude de ce projet de loi, le ministre a pris 40 minutes pour nous répéter cette rhétorique, nous citer certaines sections du livre rouge et tout. Cependant, il y a certaines sections qu'il ne veut pas rappeler aux Canadiens, là où il n'a pas tenu parole, bien sûr.

Mais si le ministre avait été sérieux et qu'il l'était aujourd'hui, au lieu d'épargner trois millions de dollars par année qu'il dit qu'il va sauver aux Canadiens à la suite de ces amendements, il aurait pu aller plus loin. J'espère qu'une majorité des sénateurs voudront comme moi voter «non» à ce projet de loi, de façon à ce que l'on ait trois ou quatre mois de plus pour l'étudier.

Étudier quoi? Étudier ceci: la privatisation, entre autres, de ce fonds de pension des députés. Cela se fait. Pourquoi pas? C'est une option que le gouvernement n'a pas étudiée. Ce n'est pas, à toutes fins utiles, parce que les pensions des sénateurs demeureront intouchées — comme le ministre nous l'a rappelé et certains de nos collègues ici nous le rappelle, suite à l'adoption de ce projet de loi C-85 — parce que le taux d'accumulation de nos pensions va demeurer le même, 3 p. 100 et le taux de cotisation, 7 p. 100.

Évidemment, pour la Chambre des communes, le taux d'accumulation passera de 5 p. 100 à 4 p. 100 et le taux de cotisation de 11 p. 100 à 9 p. 100. C'est pour cela qu'entre autres, l'augmentation de l'âge de la retraite d'un système qui permettait l'obtention d'une pension après six ans passera à l'âge minimal de 55 ans.

D'après les mesures de ce projet de loi, le ministre se vante de pouvoir épargner aux Canadiens trois millions de dollars. Monsieur le Président, est-ce que vous voulez me rappeler à l'ordre? Est-ce que l'on pourrait m'accorder quelques minutes de plus?

Son Honneur le Président: Je dois vous aviser que le temps qui vous était alloué est expiré mais avec l'assentiment du Sénat, vous pourrez continuer.

Des voix: D'accord.

Le sénateur Simard: Je vous remercie, honorables sénateurs.

Si le ministre et le gouvernement avaient été sérieux, ils auraient pu peut-être nous permettre de consulter des Canadiens et des experts de prendre l'été et une partie de l'automne pour étudier ce projet de loi. Rien ne nous presse. Pourquoi ne pas attendre de faire une véritable étude? Nous devrions étudier d'abord la privatisation et possiblement d'élever l'âge minimal de la retraite non à 55 ans mais possiblement à 60 ans. Ils auraient probablement sauvé plus que trois millions de dollars.